

Qu'est-ce que l'incurie ?

« L'incurie désigne essentiellement le fait pour une personne donnée d'apporter trop peu de soins à ce qui la concerne. Elle est à rapprocher d'un certain abandon de soi, du soin porté à soi. Elle peut concerner l'état de la personne elle-même ( son apparence, sa propreté et son hygiène, d'éventuels soins médicaux nécessaires au maintien de sa santé), mais aussi son environnement, et en particulier son habitat. Elle peut constituer un signe non spécifique dans plusieurs tableaux pathologiques tels que la démence, le syndrome dépressif, la schizophrénie. »

(L'incurie dans l'habitat, Nicolas MERYGLOD, 2007)

# Contacts

Nina DARCY  
(Infirmière)  
07.50.56.74.69  
ndarcy@oppelia.fr

Nina RICHARD  
(Conseillère en Economie Sociale Familiale)  
07.56.21.15.96  
nrichard@oppelia.fr

16, Avenue de Thônes, 74000, Annecy

Télécharger la Fiche de signalement  
"incurie" sur le site : [www.oppelia.fr](http://www.oppelia.fr)

Accompagnement  
des situations  
complexes,  
d'incurie dans  
l'habitat

*"L'humanité n'est pas un état  
de subir, c'est une dignité  
à conquérir"*

Vercors



**OPPELIA 74**  
THYLAC

Accompagnement des situations complexes, d'incurie dans l'habitat

#### Convention :

Mission confiée à Oppelia Thylac par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

#### Territoire d'intervention :

L'ensemble des communes du Département de la Haute Savoie.  
20 mesures par an.

#### L'équipe OPPELIA Thylac :

Une infirmière et une travailleuse sociale ayant la connaissance des institutions et des savoir-faire en matière de coordination d'acteurs et de partenaires.

#### Public Visé :

Le dispositif s'adresse à des personnes dont le mode d'occupation du logement présente un problème sanitaire, de sécurité pour elles-mêmes et/ou leur environnement. Il s'agit souvent de personnes isolées qui ne sont pas en demande d'aide.

#### Objet de la mission :

Appui à la réappropriation du logement par des personnes confrontés à une situation d'incurie. Développement d'une méthodologie non-coercitive. Les situations sont orientées par le service environnement-santé de l'ARS, après sollicitation des mairies ou services sociaux.

## Modalités de signalement et mobilisation du dispositif

*Réception et analyse du signalement /  
Elaboration d'une fiche de recueil de données de  
l'occupant / Identification des acteurs mobilisés  
autour de la personne*



*Prise de contact avec la personne*



*Organisation d'une réunion partenariale sous  
l'égide de la commune, afin de déterminer les  
besoins de la personne, les enjeux de la  
situation*



*Visite à domicile pour évaluation de la santé de  
la personne, de l'état du logement, de la  
nécessité d'engager des procédures d'urgence*



*Organisation d'une réunion partenariale sous  
l'égide de la commune afin de finaliser les  
évaluations médicale, sociale et technique.  
Définir les mesures à prendre en fonction d'un  
calendrier de réalisation*



*Poursuite des mesures d'accompagnement  
jusqu'à la reprise de la situation de droit  
commun*



*Retour des modalités de suivi et de l'évolution  
de la situation aux partenaires*

## Quels objectifs ?

- ▼ **Accompagner des actions** visant à traiter ou aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat.
- ▼ **Elaborer des solutions durables** et non-coercitives, en accord avec la personne.
- ▼ **Maintenir dans les lieux** après remise en état du logement et prévenir l'expulsion et la rechute.
- ▼ **Apporter un appui méthodologique** sur des situations individuelles complexes sur le plan médico-social.
- ▼ **Soutenir et accompagner des projets de relogement** adapté ou d'admission dans une structure spécialisée quand le maintien n'est pas possible.
- ▼ **Offrir une approche pro-active d'aller-vers la personne**, qui n'est pas en demande d'aide, en misant sur l'instauration d'un lien de confiance.